

Le 15 janvier 2026

Environnement

Fermeture provisoire de la déchèterie de Manosque et dépôt d'un référendum pour rétablir l'ordre public

Face à la dégradation continue des conditions de sécurité sur le site de la déchèterie de Manosque, la Ville de Manosque et DLVAgglo ont déposé, ce lundi 13 janvier, un référendum auprès du Tribunal Administratif et Judiciaire. Dans l'attente d'une décision de justice et pour garantir la protection des agents et des usagers, Camille Galtier, Maire de Manosque et Président de DLVAgglo, annonce la fermeture provisoire de la déchèterie à compter du vendredi 23 janvier 2026 et ce jusqu'au 30 avril 2026 inclus.

Une action en justice face à une situation de non-droit

Cette fermeture temporaire est une mesure conservatoire devenue indispensable. Elle fait suite au constat d'une situation devenue intenable, générée par l'occupation illégale d'une parcelle communale voisine (secteur La Loubière). Malgré les sollicitations répétées auprès de l'État (courriers du 23 février, 29 octobre et 7 novembre 2025) restées sans réponse opérationnelle suffisante, les nuisances perdurent :

- Branchements sauvages sur les réseaux d'eau et d'électricité, causant un préjudice financier majeur à la collectivité.
- Vols et pillages des bennes, ayant entraîné le retrait de l'éco-organisme chargé de la collecte des déchets électroménagers.
- Agressions et vols subis par les usagers, objets de plus de vingt plaintes en 2025.

Le référendum déposé vise à permettre au tribunal compétent de prendre une décision rapide au regard de ces dysfonctionnements et de mettre fin à cette occupation illégale. L'arrêté de fermeture pourra être abrogé de manière anticipée selon l'issue du jugement et l'évolution de la sécurité sur site.

Continuité du service et perspectives

Durant cette période, le site sera sécurisé (barriérage, vidéosurveillance) et son accès interdit. Afin d'assurer la continuité du service public, les usagers manosquins sont invités à se reporter vers les autres déchèteries du territoire, notamment celles de Gréoux-les-Bains, Valensole et Vinon-sur-Verdon, qui restent accessibles aux horaires habituels.

Parallèlement, DLVAgglo poursuit le travail d'implantation d'une nouvelle déchèterie pour le sud du territoire, dont le choix du terrain sera soumis au vote des élus communautaires en avril 2026.

Camille Galtier rappelle que la Ville comme l'Agglomération ont toujours assumé leurs responsabilités en matière d'accueil, dans le respect de la loi. Il demande désormais à la Justice et à l'État de prendre les mesures nécessaires pour restaurer l'ordre républicain et permettre la réouverture du service dans des conditions dignes et sécurisées.